

Burundi : les partis politiques invités à se conformer à la nouvelle loi

@rib News, 21/01/2012 â€“ Source XinhuaLe ministre burundais de l'Intérieur, Edouard Nduwimana, a demandé samedi aux partis politiques agrégés de se conformer aux dispositions de la loi sur les partis politiques. La loi du 10 septembre 2011 stipule que tous les partis politiques devront se conformer à la présente loi, dans un délai n'excédant pas six mois à compter de la promulgation de la présente loi. Le ministre Nduwimana rappelle aux dirigeants des formations politiques que le délai de conformité à cette loi court jusqu'au 10 mars prochain.

A cet effet, poursuit la correspondance du ministre, « il vous est demandé de déposer avant cette date, la liste actualisée des 20 membres ressortissants de chaque province ». La correspondance a insisté sur l'importance de garantir le caractère national et d'être formé dans un esprit d'unité nationale en tenant compte des diverses composantes ethniques et du genre de la population burundaise. Selon la même source, aucun organe dirigeant d'un parti politique, ne peut comprendre, au niveau national, plus de trois quarts des membres provenant d'une même ethnie, tandis que la représentation du genre doit être assurée à 30% au minimum.